

SEANCE DU 02 JUIN 2014 A 19H00

Sous la présidence de Mr Christophe BAUDRY, Maire de la commune

Convocation du 27 mai 2014

Sont présents : MM BAUDRY-GOURON- BASILE –BRIAND-MENIER- HOURDOU-FOUSSARD- PION- ALLIET-JACQUELIN-VILLEMAINE. MMES LOUP- COMBREAU-BRUNET BREYAULT.

Absent: /

Procurations : Mr LASSIER à Mr BAUDRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr ALLIET est élu secrétaire.

Date de transmission à la Sous- Préfecture de CHINON : 10/06/2014
--

Date de publication : 10/06/2014

I- LOGEMENT T3, 3 PLACE DE L EGLISE N°2014-047

Mr le maire présente les 2 dossiers de demande de logement pour le T3 vacant depuis le 1^{er} mai 2014. Considérant que Melle Gabrielle SOURIS travaille sur la commune en CDI, le conseil municipal décide de louer le logement à Melle SOURIS à partir du 15 juin 2014 pour un loyer mensuel de 390€. Le loyer de juin s'élèvera à 195€.

Le dépôt de garantie de 390€, correspond à 1 mois de loyer payable à la date d'entrée dans le logement.

Mr le maire est chargé de faire l'état des lieux d'entrée et de signer le contrat de location.

II- 14 JUILLET 2014

Mr le Maire soumet l'idée au conseil municipal de fêter le 14 juillet la veille au soir comme dans d'autres communes avoisinantes.

Considérant que la finale de la coupe du monde de football 2014 aura lieu le dimanche 13 juillet, cet événement pourrait être attirer la population si le match était retransmis sur écran géant. Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret. (14 oui – 1 blanc)

Après avoir voté et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fêter le 14 juillet la veille soit le 13 juillet avec retransmission du match de la finale de la coupe du monde de football.

Mr le maire est chargé de contacter TF1 pour obtenir l'autorisation de diffusion et commander le kit de communication qui devra être affiché à la Varenne. Des photos du site devront être envoyées à TF1 pour contrôler la conformité de l'installation.

Le conseil municipal arrête ainsi qu'il suit le programme du 14 juillet :

19h00 : apéritif (offert par la commune)

Suivi du dîner sous chapiteau, amener son repas, barbecue géant à disposition des convives.

Vin offert par Mr le maire

21h00 : Retransmission de la finale de la coupe du monde de football

Retraite aux flambeaux

Feu d'artifice

Bal

III- SANCTUAIRE CAROLINGIEN

Mr le maire donne lecture d'un courrier adressé par Mr de Foucaud, président de l'association des Amis du Vieux Cravant. Celui-ci demande à emprunter à la commune la somme de 20 000€ afin de réaliser le mémoire d'étude pour la faisabilité des travaux de restauration futurs. Ce prêt serait remboursable sur 10 ans, ans intérêts.

Le conseil municipal décide de créer une commission spéciale « Mémoire Sanctuaire » présidée par Mr BASILE, MM BAUDRY, FOUSSARD et GOURON.

Une réunion de travail réunissant la commission, Mr VIANO, trésorier, Mr de FOUCAUD, président de l'association, Mr de SAINT-JOUAN, architecte en chef des Monuments Historiques, devra être programmée.

IV- DISSIMULATION RÉSEAUX AU VIEUX BOURG

Mr le Maire informe le conseil municipal que la dissimulation du réseau Télécom n'avait pas été prévue dans l'estimatif des travaux du Vieux Bourg. Par conséquent, le SIEIL est tenu de revoir l'estimation des travaux de dissimulation des réseaux.

La participation du SIEIL pourrait être plus importante si un renforcement était effectué dans le secteur du Sanctuaire Carolingien. Le conseil municipal attend donc la nouvelle estimation du SIEIL.

V- CONTRAT O.N.F

Mr le maire informe le conseil que le contrat liant la commune à l'ONF arrive à échéance prochainement. Mr le maire a demandé aux agents de l'ONF si éventuellement la commune, propriétaire de forêt, pourrait vendre une ou plusieurs parcelles de forêt. Ceux-ci ont répondu négativement. Mr le maire a demandé au député de la circonscription qui lui-même la posera à l'assemblée nationale.

VI- CONTRAT F.F.N° 5445-1-37-160

N°2014-048

Mr le maire rappelle au conseil municipal que la commune a souscrit en 1973 un prêt sous forme de travaux pour la reconstitution d'une forêt sur son territoire suite à un incendie. Conformément au contrat signé entre la commune et le ministère chargé de la forêt, la créance (capital augmenté des intérêts annuels) doit être remboursée par une partie du montant des ventes de bois qui sont réalisées sur les parcelles concernées par ce prêt.

Cette dette s'élevait à 662 934.44€ au 1^{er} janvier 2013.

Suite à une analyse de l'ONF, l'Etat propose à la commune de soustraire 51ha06 du contrat FFN n°5445-1-37-160. La créance serait recalculée au prorata de la surface restant sous contrat, soit 261ha 63. La créance serait réduite à la somme de 554 677.25€.

Le conseil municipal procède au vote à main levée. (13 oui- 1 non- 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de l'Etat et accepte de soustraire 51ha 06 du contrat.

VII- RÉTROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT DE LA RUE DES VIGNES

N°2014-049

Mr le maire informe le conseil municipal que tous les procès verbaux des parties communes étant fournis, la signature de l'acte notarié de reprise des parties communes pour l'euro symbolique, dont les frais seraient supportés par LE VERGER IMMOBILIER, promoteur du lotissement, pourrait être signé prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la reprise des parties communes du lotissement de la rue des vignes : voirie, éclairage public, eau, assainissement, Télécom, espaces verts et réseau pluvial pour l'euro symbolique, frais à la charge du promoteur LE VERGER IMMOBILIER.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié à l'étude de Me SOURDAIS, notaire à CHINON.

VIII- DEVIS BARRIERES FER FORGÉ JÉRÔME

N°2014-050

Mr le Maire présente le devis de Fer Forgé Jérôme pour la réalisation de 4 barrières, identiques à celles de la rue Principale, d'un montant de 1056€ TTC, soit 220€ HT l'unité. Elles pourraient

être mises à l'entrée de la salle associative et devant la poste. Des jardinières pourraient y être suspendues et agrémenteraient l'environnement sur la place de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de Fer Forgé Jérôme et décide de lui faire poser les 4 barrières.

IX- RÉVISION DES LOYERS AU 1^{ER} JUILLET 2014

N°2014-051

Considérant que les loyers maximum évoluent chaque année au 1^{er} juillet conformément à la convention, en fonction de l'indice du coût de la construction du premier trimestre de l'année (avril 2014 – parution JO du 11/04/2014), les loyers doivent être revus à la hausse de 0.60 %. Le conseil municipal arrête ainsi qu'il suit les montants des loyers applicables au 1^{er} juillet 2014.

T3 :1, place Pierre Alliet	384.44 €
T2 : 1bis, place Pierre Alliet	307.69 €
T3 : 3, place de l'église	390.00 €
T3 : 15, rue principale	514.01 €
T2 : 5, place de l'église	422.52 €
Garage place de l'église	18.4 €

X- RACCORDEMENT RÉSEAU GAZ

N°2014-052

Mr le maire présente le devis de la société SORÉGIES pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau gaz. Sont concernés, l'école et le presbytère qui alimente aussi la poste. Le devis s'élève à 350€ HT par branchement déduit d'une remise exceptionnelle de 200€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de prix de SORÉGIES et décide de raccorder le presbytère et l'école pour un coût de 150€ HT par branchement..

XI- MEMBRES DU CCAS

N°2014-053

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier la liste des membres du CCAS. 6 membres hors conseil municipal ont été nommés, par conséquent 6 membres du conseil, hors le maire président de droit, doivent y siéger.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration à DOUZE (6 élus et 6 nommés).

Il convient donc de modifier la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2014 afin d'ajouter 2 membres élus au conseil municipal.

Il procède ensuite à l'élection des membres du Conseil Municipal, **au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.**

Liste des candidats proposés : P.VILLEMAINE- S.COMBREAU- S.BRUNET BREYAUT- I. LOUP- G.FOUSSARD et P.ALLIET

Après vote à scrutin secret, sont élus membres du CCAS : P.VILLEMAINE- S.COMBREAU- S.BRUNET BREYAUT- I. LOUP- G.FOUSSARD et P.ALLIET

XII- ANNULATION DELIBERATIONS DELEGUES AU SMICTOM ET AU PAYS DU CHINONNAIS

N°2014-054

Par délibération en date du 28 mars 2014, le conseil municipal avait désigné :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au SMICTOM du chinonais
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au PAYS du Chinonais.

La commune étant représentée dans ces 2 syndicats par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Bouchardais, il revient à la Communauté de Communes du Bouchardais de désigner les délégués qui siégeront au sein du SMICTOM du Chinonais et du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal annule les délibérations 2014-027 et 2014-030 en date du 28 mars 2014.

XIII- DEVIS D. HUET – CLÉS PASSE GÉNÉRAL ET PASSE PARTIEL N°2014-055

Mr le Maire présente le devis D. HUET pour la réalisation d'un passe général des bâtiments communaux et d'un passe partiel. En effet, il est devenu compliqué de faire face au nombre de clés considérable des bâtiments communaux. L'utilisation d'un passe général ou partiel serait beaucoup plus fonctionnelle et réduirait le nombre de clés.

Pour la réalisation de ces passes, le devis s'élève à 2 105.54€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de D.HUET et décide d'acquérir des passes partiels et généraux.

XIV- DEVIS SA HEGRON- PLUVIAL BERTINIERES N°2014-056

Mr le Maire rappelle au conseil municipal les dégâts causés par le ruissellement des eaux pluviales lors de gros orages chez les riverains en contrebas de la RD n°44. Il les informe qu'il a reçu les riverains, la conseillère générale et Mr Lacroix du STA en mairie. Afin de palier à ce problème un devis a été demandé à la SA HEGRON : il consiste au rabotage de 14 cm des bordures de trottoirs afin que le surplus d'eau s'écoule dans le champ de Mme BELLIVIER, non construit. Mme BELLIVIER y est favorable.

Le devis s'élève à 3 580.00€ HT soit 4 296.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la SA HEGRON et décide de faire réaliser les travaux. Si cette solution s'avérait insuffisante, d'autres travaux, plus onéreux seraient nécessaires.

XV- SCOLARISATION HORS COMMUNE N°2014-057

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux demandes de scolarisation hors commune :

- 1 pour les écoles de CHINON
- 1 pour l'école de BEAUMONT EN VERON

Considérant que la commune a une capacité d'accueil suffisante, qu'elle dispose d'une garderie, que le conseil refuse de payer des frais de scolarisation, le conseil décide de refuser ces demandes de dérogation.

Mr le maire précise que la demande pour l'école de BEAUMONT EN VERON est exceptionnelle car il s'agit d'une scolarisation SPORT-ETUDES. Par conséquent, malgré le refus la scolarisation sera acceptée, toutefois aucune participation ne sera demandée à la commune de CRAVANT-LES-COTEAUX.

XVI- FOURRIERE ANIMALE 37 N°2014-058

Mr le Maire informe le conseil municipal que la société DOG PROTECTION, fourrière, a cessé son activité. La FOURRIERE ANIMALE 37 de RIVARENNES propose à la commune de lui venir en aide afin de capturer tous les animaux errants.

Mr le maire donne lecture du projet de contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de signer un contrat avec la FOURRIERE ANIMALE 37 sise à RIVARENNES pour le ramassage des animaux errants et autorise Mr le maire à signer la convention avec FOURRIERE ANIMALE 37.

XVII- DEVIS CÔTE SCÈNE N°2014-059

Suite à la décision de diffuser la finale de la coupe du monde de football sur écran géant le 13 juillet au stade de La Varenne, Mr le Maire présente le devis de Côté Scène pour la fourniture du matériel de sonorisation, de projection, de réception satellite et l'intervention d'un technicien pour un montant TTC de 1095€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et retient l'offre de Côté Scène.

XVIII- FEU D'ARTIFICE N°2014-060

Mr le Maire présente le devis du feu d'artifice établi par PYRO CONCEPT qui s'élève à 2250.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de passer commande auprès de la société PYROCONCEPT pour la fourniture du feu d'artifice 2014 pour un coût de 2250.00€ TTC

Questions diverses :

- La visite des bâtiments communaux prévue le samedi 7 juin 2014 est reportée en septembre. La date sera fixée ultérieurement
- Chemin de La Fosse Herminette dégradé.
- Visite du Centre Opérationnel Renseignement Gendarmerie, le mardi 2 septembre 2014 vers 19h, les 16 membres du conseil municipal et la secrétaire y participeront.
- Repas à l'étang de Guy FOUSSARD le vendredi 5 septembre

Prochaine séance : Le lundi 07 juillet 2014 à 19h

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

Logement T3, 3 Place de l'église

14 juillet 2014

Sanctuaire carolingien

Dissimulation réseaux au Vieux Bourg

Contrat O.N.F

Contrat FFN N°5445-1-37-160

Rétrocession des parties communes du lotissement de la rue des Vignes

Devis barrières Fer Forgé Jérôme

Révision des loyers au 1^{er} juillet 2014

Raccordement au réseau gaz

Membres du CCAS

Annulation des délibérations délégués au SMICTOM et au PAYS DU CHINONNAIS

Devis D.HUET – Clés passe général et passe partiel

Devis SA HÉGRON – Pluvial Les Bertinières

Demande de scolarisation hors commune

Fourrière animale 37

Devis côté scène

Devis PYROCONCEPT

Présents	Signatures	Exceptions
BAUDRY Christophe		
GOURON Stéphane		
BRIAND Michel		
BASILE Bruno		
PION Philippe		
BRUNET BREYALT Sandrine		
FOUSSARD Guy		
HOURDOU Patrick		
COMBREAU Sandra		
VILLEMAINE Pascal		
LASSIER Guy		
JACQUELIN Pascal		
LOUP Isabelle		
ALLIET Pierre		
MENIER Hervé		